



FONDATION OVE

NÉGOCIATIONS ANNUELLES 2023

La CGT aborde les négociations 2023 dans un esprit de défense des salarié.e.s et de leurs droits.

Nous sommes plus que jamais contre la politique brutale du gouvernement qui s'attaque aux plus fragiles et à nos fondamentaux de société : aujourd'hui le système de retraite, hier les conditions d'assurance chômage et le droit du travail, et toujours l'hôpital et le service public...

La CGT mène la lutte contre les inégalités, contre une flexibilité maltraitante et contre les discriminations.

Le «Ségur de la Santé» a abouti, par étapes, à une revalorisation inégale des salaires de certains acteurs du médical, du soin, du grand âge, et du médico-social. Mais certains sont encore exclus ! Ce sont souvent les plus petits revenus parmi nos collègues, les “petites mains” primordiales au fonctionnement de nos établissements et à la prise en charge des usagers.

La dégradation des conditions de travail et les salaires trop bas rendent de plus en plus difficile le recrutement de personnel qualifié en CDI. Certains s'en vont, des postes ne sont plus pourvus et le recours à l'intérim ne résout pas les problèmes de fond.

Tous les salarié.e.s ont droit à des salaires décents et à des emplois stables en CDI, à temps plein : Cela avec des possibilités d'évolution et des formations qualifiantes.

Revendications 2023

La CGT est ouverte à toutes les négociations et pose comme sujet essentiel des négociations 2023 l'attribution de la prime Ségur pour tous.

L'exclusion de cette prime pour près d'un quart des salarié.e.s de la Fondation OVE est vécue comme une injustice et une humiliation.

La CGT propose une alternative dans le cadre des NAO, par le biais d'un accord d'entreprise accordant l'équivalent de la prime Ségur, à tous les exclu.e.s, avec effet rétroactif au 1er avril 2022.

Un tel accord démontrerait qu'il est possible de refuser qu'il y ait encore des exclu.e.s parmi les professionnel.le.s de la Fondation car c'est tous ensemble que nous contribuons à l'accueil et l'accompagnement de nos publics. La CGT appelle l'employeur à relayer un tel accord déjà signé dans d'autres structures du médico-social et à faire suivre cette initiative.

Faire ce choix est un moyen de dénoncer l'injustice, d'agir avec équité et considération pour tou.te.s les professionnel.le.s et de leur témoigner concrètement d'un soutien justifié par les services qu'ils apportent au quotidien à une bonne prise en charge des usagers.

Nous demandons aussi, des efforts significatifs en salaires et conditions de travail :

- Que l'employeur revienne sur sa décision unilatérale de suspendre l'acquisition d'ancienneté, tel qu'annoncé dans le mail du 8 septembre 2020
- La remise en place de la subrogation pour maintien de salaire en cas d'indemnité de Sécurité Sociale
- Que l'employeur porte, via son syndicat employeur et vers les autorités publiques, nos demandes répétées de revalorisation de salaire de 300 euros pour toutes et tous lors des négociations en cours
- Qu'il embauche systématiquement les personnels à un échelon supérieur au minimum conventionnel
- Qu'il utilise la possibilité offerte par l'article 39 de la convention collective pour augmenter les salaires de l'ensemble des personnels
- L'élargissement des droits à congés trimestriels pour tous les personnels
- Une augmentation de la participation employeur à la complémentaire santé
- Une augmentation de la participation employeur au budget Activités Sociales et Culturelles du CSE, au bénéfice de meilleures prestations pour les salarié.e.s
- La prise en charge de la journée solidarité par l'employeur

—
Les salarié.e.s d'une Fondation de plus de 100 établissements en France méritent de plus une vraie négociation sur le dialogue social dans l'entreprise et sur les moyens alloués aux Instances Représentatives du Personnel.

Le 20 Mars 2023